



Conclusions et Recommandations de la FACE et ses organisations Membres

Participant à la Conférence du Conseil de l'Europe sur la 'mise à mort illégale d'oiseaux', organisée à Larnaka, Chypre, les 6-8 juillet 2011;

Réaffirmant l'engagement contracté par la FACE avec BirdLife International et la Commission européenne à travers leur Accord d'octobre 2004, ainsi que les débats constructifs survenus depuis lors et ayant contribué dans une certaine mesure à la tenue de cette Conférence;

Rappelant l'importance des principes et des lignes directrices stipulés dans la Charte européenne de la chasse et de la biodiversité du Conseil de l'Europe, en particulier la nécessité que les règlements soient compréhensibles, flexibles, logiques et proportionnés ;

Reconnaissant la nature et les motivations diverses à l'origine des cas de comportement illégal et criminel présentés lors de la Conférence et l'importance du travail en collaboration pour lutter efficacement contre ces activités ;

Confirmant son véritable engagement à l'encontre de toute mise à mort ou prise d'oiseaux sauvages en marge des lois, des règles et des règlements en vigueur au niveau national (conformément à la Directive de l'UE relative à la Conservation des Oiseaux sauvages et la Convention de Berne sur la Conservation de la faune sauvage et des habitats naturels européens);

La FACE conclut que:

Toutes les organisations cynégétiques doivent désormais travailler sans réserve en collaboration avec l'ensemble des autorités nationales pertinentes pour combattre toute forme de crime contre la faune sauvage et la ruralité, et en particulier toute mise à mort ou prise d'oiseaux sauvages en marge des lois et des règlements.

- En utilisant leurs réseaux de membres dans les communautés locales pour surveiller leurs territoires de chasse, conscientiser le public et rapporter les incidents de mise à mort et prise illégale aux autorités appropriées
- En mettant à disposition leur expertise technique et leur expérience pour guider les enquêtes et les opérations de répression menées par les autorités
- En concourant pour que de telles opérations soient vues comme devant être entreprises de manière proportionnelle, approfondie et équitable
- En soutenant les poursuites judiciaires à travers des témoignages et des preuves techniques.

Toutes les organisations cynégétiques doivent mettre en œuvre des systèmes pour suspendre l'adhésion des individus enfreignant les lois ou les traditions cynégétiques locales et prendre d'autres sanctions de ce genre si approprié, pour qu'une distinction claire puisse être établie entre d'une part les chasseurs responsables et la chasse durable qui font partie du patrimoine européen, et d'autre part l'activité criminelle qui ne pourra y avoir sa place à l'avenir.

Toutes les organisations cynégétiques doivent être encouragées à participer activement aux études, collectes de données et autres initiatives visant à examiner l'étendue, la nature et la motivation de toute mise à mort ou prise présumée d'oiseaux sauvages en marge des lois et des règlements, en vue d'améliorer la formulation de stratégies, plans et solutions efficaces.

La FACE demande instamment à la Commission, au Conseil de l'Europe et aux agences et ONG pertinentes de reconnaître et soutenir l'action de la FACE en diffusant ce message et en renforçant les capacités aux niveaux national, régional et local pour atteindre les objectifs fixés.

La FACE demande instamment à BirdLife International d'encourager auprès de ses Partenaires, des gouvernements et des autorités, la mise en œuvre pratique et correcte de l'ensemble des lois et obligations de conventions internationales, ainsi que la compréhension des bénéfices de la chasse durable pour la biodiversité et la société.